

SOMMAIRE :

- LE DÉCONFINEMENT DE L'ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE : FAUX DÉPART ?
- SURVEILLANCE PAR DRONE – COVID 19 SUITE : RETOUR À LA BASE
- LA RUÉE VERS L'OR NOIR DU NUMÉRIQUE !
- VIDÉO SUR UNE RÉFLEXION D'ACTUALITÉ

LES SITES QUI VOUS SERONT UTILES :

- Juridique : <https://www.cnil.fr/fr/publication-de-lavis-de-la-cnil-sur-le-projet-dapplication-mobile-stopcovid>
- Pratique : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35217>
- Culturel : <https://www.courrierinternational.com/article/animaux-des-dauphins-robots-lavenir-des-parcs-aquatiques>

Le déconfinement de l'activité juridictionnelle : faux départ ?



Dans le cadre des mesures de déconfinement accordées à compter du 11 mai, le gouvernement a promulgué une nouvelle ordonnance, [le 20 mai 2020](#), portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale. Cette ordonnance a pour objectif d'encadrer les règles de déconfinement au sein des Tribunaux judiciaires. Le constat n'est pas des moindres : il s'agit véritablement d'un déconfinement retardé pour l'activité juridictionnelle. [Lire la suite...](#)

NOS VIDÉOS :

La vidéo de la semaine



#ON RÉPOND À VOS QUESTIONS:

Q: Quelles sont les nouvelles règles de remboursement dans le secteur du tourisme ?

R: Une législation particulière, liée aux circonstances exceptionnelles, a été mise en place afin d'envisager les règles afférentes à l'annulation ou au report de vos voyages. Il vous revient dès lors de vous reporter à l'[ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020](#) relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.

Surveillance par drone – Covid 19 suite : retour à la base



Le Conseil d'Etat, suivant sa [décision du 18 mai 2020](#), infirme l'ordonnance du Tribunal administratif et rappelle que le fait de collecter des données, grâce à la captation d'images par drone, et les utiliser pour la réalisation de missions de police administrative, constitue bien un traitement de données personnelles. Faute de texte et de garanties du respect de la vie privée encadrant ce traitement, cette surveillance doit cesser. [Lire la suite...](#)

La ruée vers l'or noir du numérique !



Les données personnelles constituent en ce siècle la richesse du XXIème siècle. Si autrefois, les pillages se portaient dans les tombes ou les cambriolages se concentraient dans les banques ou dans les bijouteries de luxe, les brigands d'aujourd'hui se focalisent sur les cyber-attaques, afin d'obtenir de l'"or noir du numérique", à savoir des données personnelles..... [Lire la suite...](#)

Pensée de la semaine : « L'épidémie de coronavirus offre une magnifique raison d'être à cette tendance lourde ; une certaine obsolescence qui semble frapper les relations humaines » Michel Houellebecq, écrivain, poète et essayiste français.